



Se syndiquer... Et pourquoi pas ?

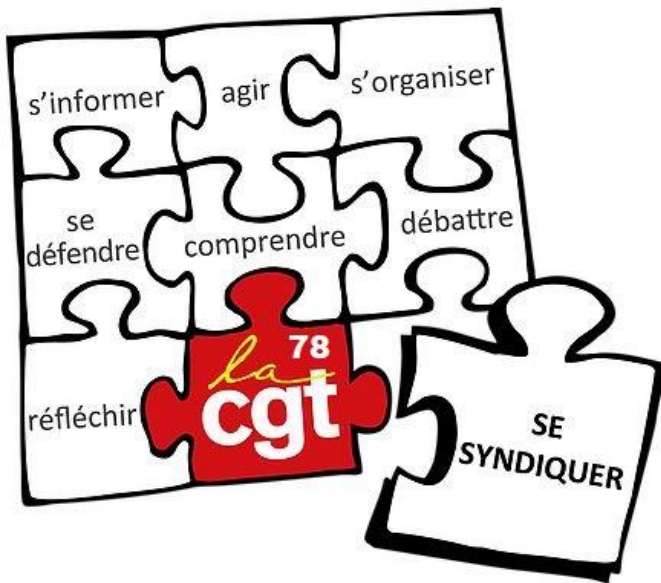
Peut-être vous êtes vous déjà posé cette question ou bien d'autres...

Qu'est-ce que cela peut changer pour moi ?

Mon avis sera-t-il pris en compte ? Quels seront mes droits ?

A quoi s'engage-t-on ? Aurais-je le temps ? Combien ça coûte ?

*Se poser la question, c'est bien...
Franchir le pas, c'est mieux !*



La CGT agit sur **des principes démocratiques** garantissant que l'opinion de chacun soit respectée et prise en compte.

Adhérer à la CGT c'est **rejoindre une force organisée et lui donner plus de poids.**

Etre syndiqué, c'est **avoir des droits :**

- Se former,
- S'informer,
- S'exprimer,
- Débattre,
- Etre pris en compte,
- Participer aux décisions,
- Rompre l'isolement,
- Agir...

La CGT est un syndicat Solidaire, Démocratique, Constructif et Offensif !

Condition de travail, Organisation, Reconnaissance, Sens du travail, Précarité, Salaire, Temps de travail, Déroulement de carrière, Moyens humains et matériels, Service public...



*Nos préoccupations individuelles et collectives sont nombreuses...
Nos propositions aussi !*

**Agir pour ne plus subir...
Ensemble,
nous sommes plus efficaces.**

**N'hésitez plus,
Rejoignez la CGT !**



Cotisation Syndicale : Infos CGT

Pourquoi verser une cotisation ?

L'adhésion au syndicat est matérialisée par le versement d'une cotisation syndicale.

Cette cotisation constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT.



Verser une cotisation, c'est un moyen de participer au syndicat en finançant certaines de ses activités essentielles (diffusion de l'information, démarches juridiques, abonnement à des revues spécialisées, formation syndicale, achats de matériel etc...). En cela, **adhérer, c'est déjà agir.**

De plus, la cotisation garantit l'indépendance du syndicat.

Quel est le montant de la cotisation ?

La CGT a fixé son montant à 1 % du traitement indiciaire brut mensuel. Ce montant est indicatif, vous pouvez verser une autre somme en fonction de vos moyens.

Dans la pratique, le montant moyen des cotisations versées à la CGT du CD 78 s'élève en moyenne à :

- 9 € par mois pour les syndiqués de catégorie C,
- 13 € par mois pour les syndiqués de catégorie B,
- 17 € par mois pour les syndiqués de catégorie A.



La cotisation ouvre droit à un crédit impôt de 66 %.

A titre d'exemple, une adhésion à 9 € mensuelle revient finalement à 3 €/mois.

Une attestation de versement est envoyée à chaque syndiqué.

Comment la verser ?

- **Par chèque** : A l'ordre de « Syndicat CGT » (versement de préférence pour 6 mois ou 1 an, à préciser au dos du chèque).
- **Par prélèvement automatique** : En remplissant le mandat de prélèvement SEPA et en joignant un RIB (voir page 4).
C'est la solution la plus utilisée par les syndiqués.

Comment remplir le mandat de prélèvement SEPA ?

Le mandat SEPA répond aux normes réglementaires européennes, quelques précisions :

- « *Paiement récurrent répétitif* » ou « *paiement ponctuel* » : Cocher la case correspondant à votre choix. Le « *paiement récurrent* » garanti votre adhésion dans la durée, sans aucune autre démarche à effectuer, il s'arrêtera à tout moment à votre simple demande.
- « *Montant* » : Se référer aux informations ci-dessus, nous contactez si besoin.
- « *Signature* » : Attention, si vous avez un compte joint, les deux titulaires du compte doivent signer tous les deux.
- **Joindre un RIB** en plus de ce formulaire.

Qui gère les cotisations ?



Comme pour toute notre activité, les orientations et grandes décisions sont prises par les syndiqués. La Trésorière du syndicat gère le compte sous le contrôle du bureau. Seul la trésorière (« *responsable de la politique financière* »), son adjointe et le secrétaire du syndicat ont délégation de signature.

Un Bilan des comptes annuel est soumis en transparence à la Commission Exécutive ainsi qu'en réunion plénière de syndiqués.

Par ailleurs, nous avons choisi le Crédit Coopératif, une banque qui promeut les placements éthiques, solidaires et travaille tout particulièrement avec les associations, les entreprises d'insertion, les organisations syndicales... C'est ce qui a motivé notre choix.



*Proche,
Efficace,
Solidaire...*

**Syndicat CGT
du Conseil Départemental 78
et ses Établissements Publics**

Hôtel du département
2, place André Mignot 78000 Versailles
Tel : 06.71.78.55.10. Fax : 01.39.07.81.88.
Mail : cgt@yvelines.fr

Bulletin d'Adhésion

NOM :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

Grade et Fonction :

Direction :

Catégorie (A, B ou C) :

Statut (titulaire, contractuel, vacataire, apprenti, assistant familial...) :

PRENOM :

Coordonnées personnelles :

Adresse :

Tel :

Mail :

Coordonnées professionnelles :

Adresse du service ou de l'établissement :

N° téléphone :

Mail :

Montant de la Cotisation : La CGT a fixé son montant à 1 % du traitement indiciaire brut mensuel.

Ce montant est indicatif, vous pouvez verser une autre somme en fonction de vos moyens.

La cotisation ouvre droit à un crédit d'impôts de 66% (*ainsi, une cotisation de 9 € revient à 3 € par mois*).

Dans la pratique, le montant moyen des cotisations versées à la CGT du CG 78 s'élève à :

- 9 € par mois pour les syndiqués de catégorie C,
- 13 € par mois pour les syndiqués de catégorie B,
- 17 € par mois pour les syndiqués de catégorie A.

Formation Accueil :

Nous organisons une « *Formation Accueil* » d'une journée pour les nouveaux syndiqués (6 à 8 participants par formation). Elle permet d'échanger et de présenter le syndicat CGT. Y participer est un droit sur le temps de travail. Si cela vous intéresse, nous vous informerons des dates, modalités...

Vous souhaitez participer à la journée de formation accueil :

Oui

Non

Ne sais pas

Bienvenue parmi nous, et à Bientôt !

